

GUIDE SECOURS ET PRÉVENTION

Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook



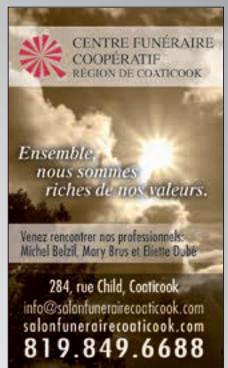




















Mot du directeur

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que la **Régie intermunici-** pale de protection incendie de la région de Coaticook vous présente son Guide Secours et Prévention.

Votre Guide Secours et Prévention permettra aux citoyens des municipalités de la Régie d'avoir sous la main des informations importantes qui sont liées à la prévention incendie, comme vous préparer en cas de catastrophe naturelle et les actions à poser lors d'un sinistre.

À l'intérieur de la publication, vous pourrez également retrouver l'ensemble de l'équipe du service incendie. Cette équipe dévouée, qui assure la protection des citoyens du territoire 24 h sur 24, 365 jours par année.

Nous vous invitons à conserver ce guide précieusement et à le garder à portée de main. Ce document pourrait peut-être un jour vous sauvez la vie ou celle d'un proche.

La distribution de votre Guide Secours et Prévention a été rendue possible grâce à la participation de nombreux commanditaires dont vous retrouverez les coordonnées à l'intérieur. Nous les remercions grandement et invitons la population à les encourager!

Merci beaucoup!

Benoit Sage, directeur

Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook



621, rue des Cèdres, Coaticook, QC J1A 2W8 Tel.: 819 849 7030 Cell.: 819 820-6964 alomberieccaticock@hotmail.com Service in English

RESIDENTIEL COMMERCIAL RENOVATION CHAUFFAGE













Publication et redaction
Régie intermunicipale de protection

incendie de la région de Coaticook

Régie Publicitaire

Éditions Média Plus Communication 5045, Jean-Talon Est, bureau 202 Montréal (Québec) H1S 0B6 Téléphone: 514 727-6769 Courriel: info@editionsmpc.ca www.editionsmpc.ca

Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

Maquettiste

Carole Bouvier

Impression

Imprimerie spéciale de la compagnie Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal

2016

Les Éditions Média Plus Communication sont dégagées de toute responsabilité s'agissant des textes et des photos contenus dans ce guide, la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook en est responsable.

Sommaire

Alarmes incendie non fondées	5-7
Votre numéro civique est-il visible?	9
Ayez une trousse d'urgence	11-13
Huit comportements sécuritaires à bien connaître	
Dessinez votre plan d'évacuation	
Soyez branché sur votre sécurité	
Tempêtes violentes, que faire?	
·	
Inondation, que faire?	
Effectifs/Vos pompiers	31-34
Le monoxyde de carbone TUE!, Protégez-vous	35-39
L'avertisseur de monoxyde de carbone	41-45
Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée	
Actions à poser immédiatement après l'incendie	
Actions à poser dans les 24 heures qui suivent l'incendie	
Actions à poser dans les jours qui suivent l'incendie	
L'extincteur portatif	
Aide à la tâche —	
Réanimation cardiorespiratoire	56-59
Attention aux cendres chaudes	60
Qui doit ramoner les cheminées	61
Feu de cuisson	62
Index des annonceurs	

Le «OR code» Un OR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. OR veut dire en anglais Quick Response, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la Municipalité.

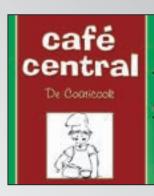
Coaticook, St-Herménégilde, Dixville et Ste-Edwidge sur votre cellulaire











CUISINE MAISON MENU DU JOUR

Dimanthe: 6 h 30 are à 22 h Lundi au jeudi: 5 h 30 am à 1 h am Vendreck et samedi: 5 h 30 am à 2 h am

819 849-90 76 / 4124

LIVRAISON À PERTIR DE 9 HILA SEMAINE 9 H 30 LA FIN DE SEMAINE



DIT ACCIPTION LANGUAGE



175, rue Queen, bureau 204 Sherbrooke (Québec) J1M 1K1 marie-claude bibeau@parl.gc.ca



Des poutines, il y en a partout

mais pas comme chez-nous!"

\$ 819 347-2598 \$ 819 347-3583 www.mcbibeau.liberal.ca





GARAGE BUREAU 2005 INC.

Alain Patry, prop.

SPÉCIALITÉS : Freins • Silencieux • Mécanique générale Vente et pose de pneus de toutes sortes

Tél. / Téléc.: 819 849-4737

GCastrol

131, rue Main O., Coaticook garagebureau2005@videotron.ca





Alarmes incendie non fondées

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

Trop d'alarmes incendie non fondées au Québec

- Les centres de télésurveillance recoivent plus de neuf alarmes incendie sur dix non fondées.
- Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien et à des composantes défectueuses.
- Plus de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière).
- Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. **Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.**

 Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.





- Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.
- Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.
- Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bienfondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- être passible d'une amende dans certaines municipalités;
- monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- Il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

Précaution

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.



Pour plus d'information, rendez<mark>-vous</mark> au securitepublique.gouv.qc.<mark>ca, onglet sécurité civile et sécurité incendie.</mark>





Votre numéro civique est-il visible?

Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments?

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Exemple:

Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir. Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie. **RÉFLÉCHISSEZ!!!!!!**

La Ville de Coaticook croit à la sécurité de ses citoyens et citoyennes. Donc, dans le périmètre urbain et rural, nous recommandons d'avoir un numéro civique installé en façade du bâtiment, visible de la voie publique et éclairé si possible. Les chiffres pourront avoir une hauteur de cinq (5) pouces et de couleur contrastante du bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres situées en bordure de la voie publique dans le secteur rural, nous recommandons des chiffres d'une hauteur de quatre (4) pouces et peinturés, de cette façon le risque que les chiffres décollent est éliminé.

Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible. **« Un simple geste peut vous sauver la vie »**.



















Ayez une trousse d'urgence



À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- ☐ Nourriture non périssable provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- ☐ Radio à piles piles de rechange
- ☐ Lampe de poche piles de rechange
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- ☐ Trousse de premiers soins antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet pour signaler votre présence aux secouristes
- ☐ Masques antipoussières pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.



Articles à emporter en cas d'évacuation

En cas d'évacuation de votre domicile, par exemple lors d'une panne de courant prolongée, d'une alerte d'inondation ou d'un tremblement de terre, les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- Médicaments
- ☐ Articles pour l'hygiène brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- ☐ Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- ☐ Pièces d'identité
- ☐ Articles pour bébés lait maternisé, couches jetables, biberons
- ☐ Articles pour animaux domestiques nourriture, médicaments, laisse

Conseils

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.

Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige
- ☐ Sable ou sel
- ☐ Bandes de traction
- ☐ Lampe de poche et piles de rechange
- ☐ Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- ☐ Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- ☐ Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer
- Couvertures
- ☐ Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- ☐ Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel si vous n'avez pas de cellulaire
- Constat amiable commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 514 288-4321 ou au 1 877 288-4321 (sans frais) ou au www.infoassurance.ca, section Documents

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées auprès des organisations suivantes :

- La Croix-Rouge canadienne
- L'Armée du Salut

- L'Ambulance Saint-Jean
- Vos commerçants locaux





8 comportements sécuritaires à bien connaître



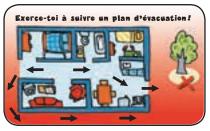
















Dessinez votre plan d'évacuation



Avertis, Prêts Sortez!



► Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tous autres occupants.

► Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir un.

Indiquez les éléments suivants sur votre plan

- ▶ Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre.
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée.
- L'emplacement des extincteurs portatifs.
- ► En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors.
- Le point de rassemblement à l'extérieur généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

Prévoyez aussi

- ▶ Comment évacuer des jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes agées ou handicapées.
- ► Comment joindre le **9-1-1** une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Assurez-vous que

- Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :
 - aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
 - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
 - ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
 - sont déneigées et déglacées en hiver;
 - sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connait la façon de les ouvrir:
 - sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

Au son de l'avertisseur de fumée:

- Alertez sans délais les enfants et les autres occupants,
- Sortez de la maison sans perdre de temps,
- ▶ Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel,
- ▶ Appelez le 9-1-1 et attendez les pompiers au point de rassemblement,
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal, ou pour récupérer vos effets personels. Les pompiers sont équipés pour ça.

Le saviez-vous?

Les décès, dans les incendies, arrivent surtout la nuit pendant que tout le monde dort!

Mais

- ▶ Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :
 - Ne l'ouvrez pas;
 - Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
 - Signalez votre présence à la fenêtre.
- ► S'il y a beaucoup de fumée :
 - Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez.
 - Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

Souvenez-vous que lors d'un incendie, chaque seconde compte. **Exercez-vous!**

Note

Du matériel d'éducation en prévention des incendies pour les jeunes est disponible sur le site internet de la Sécurité civile **www.securitepublique.gouv.qc.ca**, section «Sécurité incendie».



ALARME D'INCENDIE ET INTRUSION

CAMÉRA DE SURVEILLANCE • PROTECTION DE LIGNES

SUPERVISION DE GICLEURS

CENTRALE ALARME U.L.C. 24H

Coaticook: 819 849-2929 Sherbrooke 819 829-1997

650, Montée des Pins Sud, Coaticook, QC J1A 3H4 www.radaralarme.com



HSUR24

29. RUE WARN DUEST, COATICOOK (QUÉRED) (NA 19'3 89-804-096T) WWW.COMPM.CA



RONALD THIBAULT INC. SPÉCIALISÉ EN RÉNOVATION

Installation d'escaliers et de plancher • Pose de portes et fenêtres Addition de maison • Revêtement extérieur • Pose de gypse Tireur de joints • Pose de céramique • Escalier, plancher et galerie en béton

Installation de toiture en métal et en bardeaux d'asphalte

Tel.: 819 849-7205 | Cell.: 819 578-5121



Soyez branché sur votre sécurité!

Électricité

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Mauvaise utilisation



mauvaise installation

danger d'incendie!

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

Le saviez-vous?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.

Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- ▶ Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- Ne dénudez jamais les fils électriques.
- Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.
- N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéguate. Utilisez des attaches concues à cette fin.
- Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.

Les fiches et les prises de courant

- ▶ Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de tables, les radios ou les réveille-matin.
- ▶ Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou la prise elle-même.

Conseils

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Ne tombez pas dans le panneau! Dégagement

Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- ► Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- ► Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- Si vous remplacez un fusible, utilisez toujours un fusible ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).

Conseils

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.





Éclairez-vous en toute sécurité...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- ► Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- ► Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200°C) peut enflammer les tissus, papiers, etc.
- Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- ► Faites installer, à l'extérieur, un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- Aussitôt la période des fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs, ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.



Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- ▶ Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- ► Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chaufferettes portatives d'appoint

 Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles.





- ▶ Évitez de placer la chaufferette à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser. Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiguement si elle se renverse ou surchauffe.
- ▶ Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- N'utilisez pas de chaufferette portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, les inconvénients sont plus graves, notamment pour votre santé et votre sécurité.

Se préparer à une panne de courant

Gardez chez vous dans un endroit sûr :

- ▶ Une lampe de poche et des piles de rechange;
- ▶ Une radio à piles;
- ▶ Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
- ▶ Un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
- ▶ Un briquet et/ou des allumettes.

Conseils

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Pendant la panne

- Écoutez les nouvelles à la radio.
- ▶ Baissez les thermostats au minimum.
- ▶ Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour de courant.

- N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- ➤ Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- ➤ Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

Prenez garde...

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si vous utilisez une génératrice, observez les règles de sécurité suivantes :

- ► Suivez les instructions du fabricant.
- ▶ Fermez l'interrupteur principal de courant avant de débrancher la génératrice.
- ▶ Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries.
- ▶ Vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de débranchement sont fixées aux bornes de la boite à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne.
- Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail.
- ► Respectez la capacité de courant de l'appareil.
- Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Si la panne se prolonge quelques jours

- ▶ Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir l'article «Avez une trousse d'urgence»).
- Avant de partir : fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Attention à l'intoxication alimentaire

Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur :

- ▶ Jetez les aliments périssables (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, œufs, etc) exposés à une température de plus de 4°C pendant plus de deux heures.
- ▶ Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
- ▶ Ne recongelez jamais les aliments décongelés. Les aliments partiellement décongelés (présence de givre sur la surface de l'emballage) peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture spéciale en cas de perte des aliments gardés au congélateur.

Autres conseils d'usage avec toutes les installations électriques

- ► Faites remplacer toute installation électrique endommagée.
- ► N'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques.
- ► Faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées.

Utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.







Pour plus d'information, rendez-vous au

securitepublique.gouv.qc.ca

Pour obtenir la liste à jour de ces organismes, consultez le site de la Régie du bâtiment à **rbq.gouv.qc.ca.**

Électricité



Tempêtes violentes Que faire?

Les orages, les tempêtes d'hiver, les microrafales et les tornades se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants et même des décès. Voici ce que vous pouvez faire pour vous protéger.

Étape 1 : connaître les risques et se préparer

Pour vous préparer à une tempête violente, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique **« Connaître les risques »** sur le site **preparez-vous.qc.ca.**

Conseils pour se préparer à une tempête violente

- ► Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec.
- ▶ Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- ► Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site Web Météo.gc.ca, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.
- Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles et les meubles de jardin peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.

 Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

Pendant une tempête

- Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Emportez votre trousse d'urgence.
- L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.

En cas de vents violents

Si vous êtes chez vous

- ▶ Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble solide. Si votre domicile n'a pas de sous-sol, abritez-vous dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- ► Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble à logements.
- ▶ Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Si vous êtes dehors

- ▶ Réfugiez-vous dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, cherchez refuge sous un viaduc ou dans un fossé ou un repli de terrain. Couchez-vous face contre sol et protégez votre tête avec vos mains.

Lorsque les vents faiblissent

- ▶ Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez avec Hydro-Québec.
- N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.
- ➤ Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre municipalité.

















Les inondations peuvent se produire en toute saison. Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges et lors de fortes pluies.

Certains dommages causés par l'eau peuvent être évités ou limités par un clapet antirefoulement. Il s'agit d'un dispositif qui empêche l'eau d'un branchement d'égout principal surchargé ou d'une fosse septique de refouler dans le sous-sol. Le clapet se ferme automatiquement lorsque l'eau d'égout refoule. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste en plomberie.

À l'automne, nettoyez les gouttières et les drains, et enlevez les feuilles qui pourraient s'y trouver. Si la bouche d'égout refoule, communiquez avec votre municipalité.

Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- ▶ Bouchez le drain au sous-sol.
- ► Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- ➤ Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur internet. Respectez les consignes de sécurité transmises.

Que faire pendant l'inondation?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- ► Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables.
- ► Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale.
- ▶ Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

Que faire après que l'eau s'est retirée?

Sécurité avec l'électricité

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.

Santé

- ▶ Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites-la bouillir cinq minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- ▶ Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.
- ▶ Évitez de porter vos mains ou vos gants au visage après avoir manipulé des objets souillés. Prenez soin de bien vous laver les mains.

Opération de nettoyage et désinfection de la maison

Pour éliminer les débris laissés par la crue des eaux

Les inondations causent des dommages importants à plusieurs cours d'eau. Pour effectuer des travaux visant à régulariser la situation, vous devrez préalablement obtenir une autorisation auprès de votre municipalité.

La crue des eaux apporte son lot de débris, tels que des déchets solides et autres matières. Les déchets solides doivent être déposés dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Quant aux autres types de déchets (pneus, matières dangereuses, etc.), ils doivent être déposés dans un lieu autorisé à les recevoir.

Dans la maison

▶ Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.

Si vous conservez des objets ou des matériaux souillés, vous courez le risque, à plus long terme, d'aggraver la contamination de la maison et d'occasionner des problèmes de santé aux occupants.

Quoi jeter?

- Tous les aliments, les médicaments, les articles de toilette et les produits de beauté ayant été en contact direct avec l'eau de l'inondation.
- Les matelas, les sommiers, les oreillers et les meubles dont le rembourrage a été trempé.
- Les tapis et les moquettes
- Tous les matériaux trempés, dès que possible, car ils favorisent la croissance de moisissures qui peuvent occasionner de graves problèmes de santé.
- La laine isolante mouillée, car elle ne constituera plus jamais un bon isolant et pourra favoriser la croissance de moisissures. Vérifiez les murs jusqu'à 50 centimètres (20 pouces) au-dessus du niveau atteint par l'eau. Ouvrez les murs qui ont absorbé de l'eau.

Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook **EFFECTIFS**



Benoit Sage Directeur



Patrick Bégin Capitaine



André Désorcy Lieutenant



Guy Baillargeon Lieutenant



Jean-François Grenier Lieutenant



Michel Ste-Marie Lieutenant



Pierre Lapointe Lieutenant

VOS POMPIERS



Alain Patry Pompier



Bruno Bélanger Pompier



Christian Létourneau Pompier



David Roy Pompier



Gérald Garneau Pompier



Jérémy Tremblay Pompier



Jean-François Blouin Pompier



Jean-Pierre Viens Pompier



Jonathan Arès Pompier

VOS POMPIERS



Jonathan Garceau Pompier



Karl Houle Pompier



Marc Sage Pompier



Marc Thibault Pompier



Marc-Olivier Madore Pompier



Mario Tremblay Pompier



Martin Desrosiers Pompier



Martin Lanciaux Pompier



Pompier



Martin Tremblay Maxime Brouillard Pompier

VOS POMPIERS



Maxime Sage Pompier



Nicolas Lanciaux Pompier



Noel Duplessis Pompier



Patrick Turcotte Pompier



Rémy Tremblay Pompier



Richard Robert
Pompier



Robert Benoit
Pompier



Simon Tremblay Pompier



Thomas Lepitre
Pompier



Yvan Morin Pompier





Le monoxyde de carbone TUE! Protégez-vous

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort. Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

Protégez-vous!

D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et véhicules qui brûlent un

combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- Des génératrices ;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;





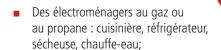












■ Des appareils de plein-air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- ► Le temps d'exposition;
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveaux-nés et les enfants:
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaire;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs:
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Le saviez-vous?

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

Étes-vous à risque d'une intoxication au monoxyde de carbone?

Si au moins une de ces situations vous concerne, vous êtes à risque!

- ► Il m'arrive de faire fonctionner le moteur de ma voiture dans mon garage ou mon abri d'auto.
- ► En hiver, je démarre souvent ma voiture avant de la déneiger et de pelleter la neige qui s'est accumulée autour.
- ► En cas de panne électrique, j'utilise mon four à gaz pour chauffer et mes accessoires de camping au propane pour cuisiner.
- Pour prolonger l'été, j'utilise parfois un barbecue à l'intérieur de ma maison, de ma roulotte ou de mon abri d'auto.
- ▶ Je démarre parfois la tondeuse dans le cabanon.
- J'oublie souvent de faire ramoner la cheminée de mon poêle à bois ou de mon foyer.
- J'aime faire des excursions en quatre-roues avec mes enfants, qui, eux, sont assis dans la carriole.
- ▶ J'ai une fournaise au gaz (ou au mazout) pour chauffage.
- ▶ En arrivant au camping, j'installe ma génératrice à côté du motorisé.

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage, qui se trouve à l'adresse suivante : www.msss.gouv.gc.ca/monoxyde-de-carbone.

Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de ce garage ou de cet abri est ouverte. Même un fonctionnement intermittent peut causer un risque important pour la santé.

L'hiver, avant de mettre le moteur de votre voiture en marche, enlevez la neige qui s'est accumulée autour en prenant soin de bien dégager le tuyau d'échappement.

Vous ne devriez jamais utiliser un four au gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période. Les appareils au propane destinés à l'utilisation extérieure (matériel de plein-air) ne sont pas conçus pour être utilisés à l'intérieur.

Un barbecue n'est pas conçu pour être utilisé à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.

Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos ou mal ventilé des appareils à moteur, et ce, même pour une courte période de temps (ex. : démarrages successifs de quelques secondes pour tester le fonctionnement d'un appareil en réparation).

Une cheminée devrait être ramonée chaque année au printemps ou à l'automne. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace.

Contrairement aux motoneiges, le tuyau d'échappement du quatre-roues est situé à l'arrière, et les gaz risquent de causer une intoxication chez les personnes prenant place dans la carriole.

Tout système de chauffage au combustible devrait être vérifié et entretenu par un technicien compétent sur une base régulière, préférablement à l'automne avant la saison d'utilisation intensive.

Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation). Ainsi, vous éviterez que le monoxyde de carbone s'infiltre et contamine l'air intérieur d'autres lieux.

















L'avertisseur de monoxyde de carbone



L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées à ce gaz peuvent se protéger à temps.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant qui alerte de la présence de monoxyde de carbone dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseurs de monoxyde de carbone et de gaz naturel et propane). Les prix varient généralement de 25\$ à 70\$.

Un avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ▶ Un logo de certification;
- ▶ Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique;
- ► Un avertisseur de pile faible;
- ▶ Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur;
- ► Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone;
- Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil;
- ▶ Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence a une source permanente de monoxyde de carbone (ex. : appareil de chauffage à combustible).

Le saviez-vous?

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate. L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone et les décès.

Par rapport au logo de certification, assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :



Le logo de l'association canadienne de normalisation (CSA) avec la mention CSA 6.19-01.



Le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).



Le logo des laboratoires des assureurs du Canada **(ulc)**. Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **ul2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

Danger explosifs!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion, c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, de jour comme de nuit, même plusieurs jours après les travaux.

Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.
- Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode échange d'air et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

Son installation

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone) ainsi que près de la porte donnant accès au garage.

Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible : l'atelier, le cabanon, le chalet et la roulotte.



Évitez toutefois les emplacements suivants :

- ▶ À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles, et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage, même si la porte de celui-ci est ouverte.
- ▶ Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

Le saviez-vous?

Votre municipalité peut avoir des exigences relativement à l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone en milieu résidentiel. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.

Son entretien

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles de son entretien.



Généralement, les fabricants conseillent de :

- Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur;
- ▶ Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois;
- ▶ Remplacer la pile de l'avertisseur au changement d'heure, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois possèdent une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

Le déclenchement de l'alarme

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour poser un risque d'intoxication.

Des gestes à poser en cas d'urgence

Il s'agit d'une urgence quand :

- L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence;
- ▶ Des personnes présentent des signes ou symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement;
- En présence de signes ou symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.
- ► En l'absence de signes ou symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Pour obtenir plus d'information, visitez le www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone





Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

Ouel avertisseur choisir?

À pile

Préféré un avertisseur à pile longue durée.

Électrique

- ▶ Préféré un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

Conseils

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone **(CO)** – un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

Recherchez ces logos!

Avertisseur de fumée







Avertisseur de monoxyde de carbone





Conseils

Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.



Où les installer?

- ▶ Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), v compris au sous-sol.
- ▶ Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.



Ils ne sont pas éternels...

Comment les vérifier?

Une fois par mois

▶ Vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

• Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

Conseils

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande.



- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans.
- ▶ Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée: si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!

Attention!

- ► Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- ► N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.





06,2023



GÉRARD LEBLANC COURTIER D'ASSURANCES LTÉE Cabinet en assurance de dommages

Le courtier d'assurances indépendant vous protège mieux.

819 835-9511 819 823-3311

Sans frais 1 800 263-3765 Téléc.: 819 835-9536

info@leblancassurances.com



6920, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) JOB 1L0

www.leblancassurances.com

AUTOMOBILES • RÉSIDENCE • COMMERCE FERME • VOYAGE • CAUTIONNEMENT





Actions à poser → immédiatement après l'incendie

Propriétaire

- ► Téléphoner à votre assureur.
- ▶ Joindre un expert en sinistre.
- Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service de sécurité incendie.
- ► Trouver un endroit où loger.
- Communiquer avec vos proches et amis.
- Laisser vos coordonnées à un représentant du Service sécurité incendie ou à la Croix-Rouge canadienne.

Locataire

- ► Téléphoner à votre assureur.
- Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service sécurité incendie.
- ► Trouver un endroit où loger.
- Communiquer avec vos proches et amis.
- Informer le propriétaire ou son représentant qu'un incendie a eu lieu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

Vous devez informer, dans les plus brefs délais, votre compagnie d'assurance. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en fonction 24 heures sur 24.



Actions à poser → dans les 24 heures qui suivent l'incendie

Propriétaire

- Rendre votre immeuble sécuritaire.
- Informer votre employeur.
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- Informer votre banque ou votre caisse.
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- Informer les services gouvernementaux.

Dès que les pompiers ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il est sécuritaire. S'il s'agit de votre demeure détruite par le feu et devenue inhabitable, il serait préférable de déménager vos biens en bon état chez des amis, des voisins, des membres de votre famille ou de les entreposer dans une entreprise spécialisée à cet effet. Vous devez également fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment et aviser les travaux publics.

Locataire

- Informer votre employeur.
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- Informer votre banque ou votre caisse.
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- Informer les services gouvernementaux.



Actions à poser → dans les jours qui suivent l'incendie

Propriétaire

- Établir la liste des biens et des documents détruits.
- ► Communiquer avec les organismes de soutien.
- ➤ Si possible, faire rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils.
- Communiquer avec les spécialistes en rénovation : électricien, plombier, compagnie de nettoyage, etc.
- Rassembler tous vos recus à un endroit adéquat.
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Locataire

- Établir la liste des biens et des documents détruits.
- ► Communiquer avec les organismes de soutien.
- Si possible, faire rétablir certains services.
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous hébergez. Communiquer ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au Service sécurité incendie).



L'extincteur portatif

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour vous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

Comment le choisir

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).



Choisissez un extincteur à poudre polyvalente

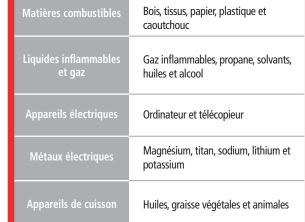






Ce type d'appareil peut éteindre des feux tels que :





► Lisez les instructions du fabricant.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions. N'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.



- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.
- ▶ Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- ▶ Il ne doit jamais être déposé au sol.
- ▶ Il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds).
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- ▶ Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Comment l'entretenir

- ▶ Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- ► Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- Vérifiez que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- ▶ Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- ➤ Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir à la page 31 les consignes pour le jeter).
- ▶ Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert.
- ▶ Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée.

N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.

S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.

Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

Comment l'utiliser

S'il y a un feu, faites d'abord évacuer le domicile, puis composer le 9-1-1.

Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

- ► Retirez l'extincteur de son support.
- Soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
- ▶ Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
- ▶ Approchez-vous à 2 ou 3 mètres (7 à 10 pieds) du feu. Évitez d'être trop près de celui-ci. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
- ► Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
- ▶ Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
- ► Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.



Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?

- Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
- ▶ Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique :

- ▶ Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer.
- ▶ Allez le porter dans un écocentre, où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

▶ Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

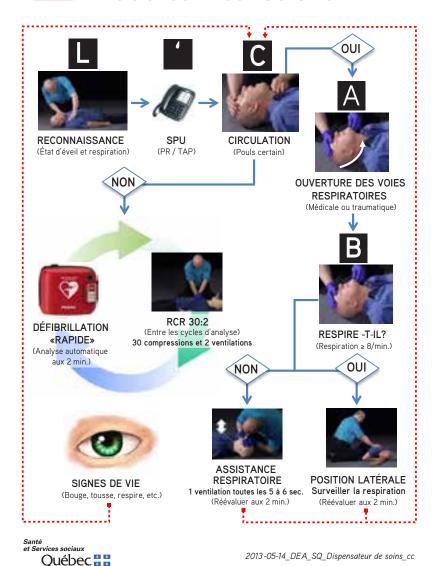
- ► NE VIDEZ PAS l'appareil.
- Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection. Si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.
- ▶ Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.

N'OUBLIEZ PAS qu'en cas d'incendie, vous n'avez que TROIS MINUTES pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!

Aide à la tâche

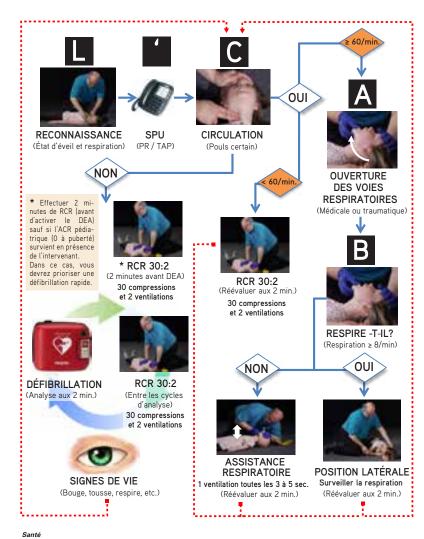
Réanimation cardiorespiratoire chez l'adulte inconscient





Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez l'enfant inconscient



2013-05-14_DEA_SQ_Dispensateur de soins_cc







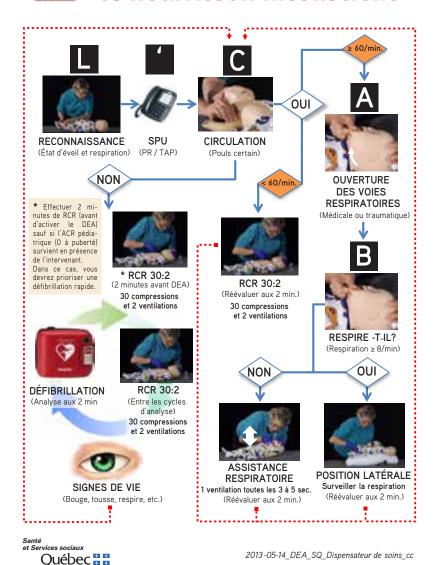






Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez le nourrisson inconscient



59



Attention aux cendres chaudes!

Chaque année, des incendies surviennent dans la région suite au mauvais entreposage des cendres. En effet, les celles-ci peuvent rester chaudes pendant deux semaines, sans que cela ne paraisse. 1.

Elles doivent être placées en tout temps dans un contenant métallique muni d'un couvercle afin d'éviter l'entrée d'air qui réanimerait les cendres. Le contenant métallique doit par la suite être placé à l'extérieur à au moins 5 mètres de tout bâtiment ou végétation. De la neige ou de l'eau pourrait être rajoutée sur le dessus des cendres pour refroidir le contenu. **2.**

Il est très important de ne jamais mettre les cendres dans les bacs de compost, de récupération ou de poubelle avant un minimum de deux semaines d'inutilisation.

De plus, elles ne doivent en aucun temps être laissées dans les résidences ou logements, car elles dégagent du monoxyde de carbone (gaz inodore et incolore) qui, en trop grande concentration peut causer des maux de tête, des nausées ou peut même entrainer la mort, si l'exposition au gaz était trop longue ou trop intense.









Qui doit ramoner les cheminées?

Plusieurs questionnements parviennent chaque année au service incendie concernant le ramonage des cheminées. Quand doiton ramoner la cheminée? Qui doit le faire? Combien de fois par année doit-on le faire? Existe-t'il des ramoneurs certifiés dans la région?

Tout d'abord, il est important de faire affaire avec un ramoneur certifié membre de l'association des professionnels du chauffage (APC). Celui-ci possède la formation et la licence nécessaire pour effectuer le travail en plus de posséder les assurances en cas d'accidents de travail, par exemple.

De plus, si vous avez des réparations à faire, même mineures, votre entrepreneur doit être muni d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ce qui augmente votre protection.

Il est évident que de faire affaire avec un expert certifié est plus dispendieux que de faire le travail soi-même ou le faire faire par« monsieur madame tout le monde », mais si un incendie se déclare en raison d'une problématique concernant la cheminée ou votre appareil de chauffage, la première chose que va faire la compagnie d'assurance, c'est de vous appeler pour vous en faire le reproche, faire traîner le paiement ou pire encore, contester le règlement du sinistre.

Vous pouvez consulter le site de l'APC **http://www.poelesfoyers.ca/** pour plus d'information et pour connaître la liste des ramoneurs certifiés de la région.

En terminant, advenant que le feu prenne dans la cheminée, ne prenez aucun risque :

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- ► Appelez les pompiers en faisant le 911 de chez un voisin le plus rapidement possible.





La thématique proposée par le Ministère de la Sécurité publique pour la campagne de prévention est « C'est dans la cuisine que ça se passe », car, 28% des incendies résidentiels débutent dans la cuisine (cuisinière, friteuse, micro-ondes). Voici donc quelques conseils à retenir:

- cuisent;
- Si l'on doit guitter la cuisine ou son domicile, fermer les appareils de cuisson;
- Ne pas ranger d'objets dans le four ni sur le dessus ou trop près de la cuisinière;
- Ne jamais chauffer d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utiliser plutôt une friteuse thermostatique certifiée CSA ou ULC:
- Pour cuire les aliments, utiliser un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoguer un incendie;
- Avoir un couvercle à portée de la main. Si ce n'est pas celui du récipient, s'assurer qu'il peut le couvrir en totalité;
- Conserver les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants;
- Garder les mitaines de four à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants:

- Toujours surveiller les aliments qui Nettoyer régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie;
 - Garder un extincteur portatif à l'entrée de la cuisine et apprendre à l'utiliser.

Que faire en cas de feu de cuisson sur la cuisinière :

- ► Ne jamais déplacer un récipient dont le contenu est en flammes;
- ▶ Placez un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour éteindre le feu. Si possible, utilisez une mitaine de four afin d'éviter les brûlures:
- ▶ Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau:
- ▶ Si possible, fermez les éléments chauffants, même ceux du four;
- Fermez la hotte de cuisine:
- ► Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint:
- ► Faire inspecter l'appareil avant de le réutiliser.

Index des annonceurs

ACIER Acier LemieuxC4	CHIROPRATIE Clinique Chiropratique de Coaticook
ALARME Alarme Radar18	CLUB DE GOLF
ALIMENTATION	Club de Golf de Coaticook36
IGA Coaticook. C2 Pita-Pizza Mike 2 Café Central de Coaticook 4 Cuisine Angélique 10 La Maison du Verger 36 Restaurant DoKo 36 Restaurant Château Acropole 40 Buffet D'Asie 58	CONSTRUCTION/RÉNOVATION Simon Lapointe Entrepreneur général
ARÉNA/RESTO Centre Récréatif Gérard-Couillard 10	COUPE DE BOIS Scierie Leclerc & Tremblay Inc
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE Daniel Parent	DENTISTE Centre Dentaire Poirier
ASSURANCE Gérard Leblanc Courtier48	DÉPUTÉ Marie-Claude Bibeau4
AUTOMOBILE/MÉCANIQUE	Guy Hardy Député63
Garage Bureau 2005	ENTREPOSAGE Entreposage Coaticook10
CENTRE DE RÉNOVATION	ENTRETIEN
Home Hardware28	Aide à domicile MRC Coaticook4



Monsieur Guy Hardy

Député de Saint-François Président de séance Membre du Bureau de l'Assemblée nationale

Tél.: 819 565-3667 Guy.Hardy.SAFR@assnat.qc.ca



Index des annonceurs

ÉQUIPEMENT AGRICOLE/ENTRETIEN Garneau & Frères	NOURRITURE POUR ANIMAUX I'Animatout
Équipements Agricoles G. Lynch & Fils Inc	OPTOMÉTRISTE Clinique Opto-Réseau de Coaticook. C2
EXCAVATION Chaloux Excavation 10 Excavation Dido 40 Daniel Joyal 40	PISCINE/SPA Piscine et Spa N. P40 PLOMBIER
EXTINCTEURS/ENTRETIEN Service d'entretien E. A. Enr	Plomberie Coaticook 2 Plomberie Pierre McClish 36
FERBLANTIER Ferblanterie Edgar Roy10	PRODUITS VÉGÉTALIENS Stacey Calvert4
FLEURISTE Gaétan Fleuriste28	RECYCLAGE Récupération Bergeron Inc48
Laiterie de Coaticook28	RÉPARATION D'APPAREILS MÉNAGERS Luc Jacques Service10
MAISON FUNÉRAIRE Centre Funéraire CoopératifC2	RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES Les Jardins du Parc
MANUFACTURE Atelier MG	Résidence Boiscastel
South Shore Furnitures58 MASSOTHÉRAPIE	TOITURE ARL Toitures
Massothérapie Véro36 MONUMENTS FUNÉRAIRES	TRANSPORT Autobus G. Ashby Inc
Monuments Bélanger 2 MUSÉE	Express Frontière Ltée
Musée Beaulne28 Musique	TUYAUX ET CONDUITS NiednerC4
Radio Coopérative de Coaticook18 Angèle Cayer professeure de musiqueC3	UNIFORMES Distribution Michel Fillion IncC4



Résidentiel Commercial Industriel Institutionnel

RBQ: 2551-7830-06

Tel.: 819/ 849-6563 Cell.: 819/ 822-5973

Fax: 819/ 849-9213

492 Lamy, Coaticook J1A 1S1 amarquis@constructionyvonmarquis.com



















- UNIFORMES PROFESSIONNELS
- VÊTEMENTS ET CHAUSSURES DE TRAVAIL
- ARTICLES ET VÊTEMENTS PROMOTIONNELS.
- ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

137, rue St-Jean-Baptiste, Coaticook (Qc) J1A 2J2

Tél.: 819 849-7412 | Téléc.: 819 849-7404 | info@distillion.ca | www.distillion.ca

LE #1 DE LA TÊTE AUX PIEDS, PARTOUT AU QUÉBEC